

Compte rendu du conseil municipal du 25/06/2020

Le conseil municipal de la commune de Ceilloux s'est réuni le jeudi 25 juin 2020 à 20h à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Madame MARSEILLES Françoise, Maire.

Membres présents :

MARSEILLES Françoise, BAUVY Jérémy, MARNEAU Michel, MOSNIER Cécile, COSTILHES Alain, LINDEMANN SANTARELLI Karine, LEBEAU Gaël, FONLUPT Alexandre, BRODIER Héloïse, COLIN Mathilde, CODACCIONI REYNAUD Elodie.

Invitée :

MARTIN Véronique

Secrétaire de séance : LEBEAU Gaël

Date de la convocation : 11/06/2020

Ordre du jour

- Examen et vote du taux des taxes 2020 :

Il est demandé au conseil municipal de choisir le taux des taxes d'habitation et foncières sur le bâti et le non bâti. Les taux peuvent être augmentés ou baissés, mais dans certaines limites. La commission finances de la commune préconise de ne pas changer les taux actuellement fixés. Mme Véronique MARTIN nous précise que les taux actuels :

- taxe d'habitation 14.56%
- taxe foncière sur le bâti 19.73%
- taxe foncière sur le non bâti 125.26%

Selon elle, le taux sur le non bâti est élevé mais la base est faible. Le taux reste dans la moyenne des autres communes de la même strate. La taxe d'habitation rapporte à la commune 36735€ et les taxes foncières 49924€. Le maintien des taux actuels est soumis au vote.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- Examen et vote du budget primitif 2020 :

En temps normal, hors COVID 19, le budget primitif est voté en avril de l'année en cours. Le budget est composé de deux parties, « fonctionnement » et « investissement », dans lesquelles les dépenses et recettes sont détaillées. Mme Véronique MARTIN nous a expliqué ce que représentait chaque rubrique comptable.

Les dépenses de « fonctionnement » s'élèvent à 192 216 € et les recettes à 185 859 €. Il y a donc un déficit de 6 357 €.

Le budget n'étant pas un bilan, il est encore temps de rétablir un équilibre.

Plusieurs pistes d'économie sont envisagées :

- Revoir le contrat des copieurs ;
- Réviser les contrats d'assurances ;
- Faire payer les demandes abusives de permis de construire.

Les dépenses « investissement » s'élèvent à 59 634 € et les recettes à 59 634 €.

Afin de pouvoir maîtriser les dépenses Mme Françoise MARSEILLES nous a soumis plusieurs pistes. Lors de l'ouverture des plis effectué le jour même, avec la présence de M. Robert PERRUFEL (maitre d'œuvre), trois propositions ont été faites. L'estimation était de 22435€.

Cette somme a permis de préparer le budget. La proposition retenue fut celle de la COLAS à 20043€. La différence représente une première économie.

La réalisation des travaux par la COLAS a été soumise au vote du conseil.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Une autre piste d'économie évoquée est de prioriser les travaux entre le nouveau panneau d'affichage et la porte du cimetière. Le panneau d'affichage étant moins cher, il sera fait cette année. La porte du cimetière sera rénovée plus tard. Mme Françoise MARSEILLES a précisé que la famille COSTILHES souhaite que le don de leur père Gilbert COSTILHES, maire honoraire de la commune, serve à cette rénovation (voir compte rendu du conseil municipal du 4/6/2020).

Le budget primitif 2020 a été soumis au vote.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Subventions aux associations :**

Chaque année, la commune accorde une partie de son budget à des associations.

Historiquement, les associations choisies sont nationales et connues comme la ligue contre le cancer, les chiens d'aveugles, etc... Mme Cécile MOSNIER nous a proposé pour une fois de favoriser les associations locales (chasse, foyer rural, Association pour le patrimoine, Ferme équestre de Chantaigut, association pour les enfants de Ceilloux) et une partie à l'ADMR et au CLIC d'Ambert. M. Alain COSTILHES, qui est membre de l'association des chasseurs de la commune, a exprimé une certaine retenue. La commune offrant les frais de location de la salle des fêtes aux associations locales, il estime que cette subvention n'est pas utile pour les chasseurs.

La distribution des subventions sera discutée par la commission en charge des associations.

Le budget accordé à cette subvention a été soumis aux votes.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

La date du prochain conseil n'est pas encore fixée

Levée de séance à 23h00.